



Syndicat CGT Dunlop
Usine GDTF
Zac de PASQUIS
BP3246
03106 Montluçon cedex

Montluçon le 3 février 2015

Objet : Ouverture de négociations sur le régime d'astreinte.

Copie : Monsieur l'inspecteur du travail.

Madame,

Comme déjà dit en réunion du CHSCT et du comité d'établissement, le régime d'astreinte doit être négocié par les syndicats.

La **CGT** vous demande d'ouvrir des négociations sur les régimes d'astreintes comme le prévoit l'article L3127-7 du code du travail.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de nos plus sincères salutations.

Pour le syndicat CGT Dunlop :

GUILLAUME David, DSC